

OBJET : REPORT ENCAISSEMENT COTISATIONS

Lors de la consultation des membres du Conseil d'Administration en décembre 2020, nous avons pris la décision d'un remboursement partiel des cotisations, au prorata des semaines non actives pour la saison 2020-2021, et programmé les remboursements en une seule fois en juin 2021.

Nous vous confirmons le maintien de cette procédure.

Nous vous avons également informé de l'encaissement des chèques début janvier, avec un nouvel échéancier pour les adhérent.e.s ayant établi plusieurs chèques.

Toutes ces informations, ainsi que les barèmes de remboursement, vous ont été communiquées par mail le 10 décembre 2020.

L'encaissement des chèques début janvier a été effectué exclusivement pour certaines activités Enfant initialement autorisées à reprendre les cours début janvier (baby gym, badminton, gymnastique, modern jazz, savate boxe française).

Dans la crainte d'une non-reprise lors du 1^{er} trimestre 2021, nous avons retardé volontairement les encaissements de toutes les autres activités.

Malheureusement, afin d'assurer le fonctionnement de notre association, notamment dans le cadre du maintien intégral de salaire pour nos 10 animatrices, animateurs et secrétaire pendant cette période de crise sanitaire (lié à l'activité partielle : 70% à charge de l'Etat, 30% à charge du L.S.L.C.), nous devons déposer à l'encaissement les chèques des autres activités, à partir de début avril 2021 (avec, pour les adhérent.e.s ayant établi plusieurs chèques, un nouvel échéancier sur avril, mai et juin).

Cet encaissement se fera avec possibilité de modification de date, à votre demande (prendre contact auprès du secrétariat à cet effet).

Comme toujours, toute autre information complémentaire sera à demander au président (06 16 25 63 50).

Merci de votre compréhension.

A très bientôt,

Le président
FDM